

SD SYSTEME

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 24, Boulevard des Condamines
34480 SAINT GENIES DE FONTEDIT
RCS BEZIERS 848 065 488

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le deux septembre,
A 9 heures,

Madame Virginie GUIGO,
demeurant 24, Boulevard des Condamines 34480 SAINT GENIES DE FONTEDIT,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
SD SYSTEME,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée, Monsieur
Thierry FERRAND, demeurant 24 Boulevard des Condamines, 34480 SAINT GENIES DE FONTEDIT.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 10 des
statuts.

Monsieur Thierry FERRAND a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de gérant et qu'il n'était
frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au
sein de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal
pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné
sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Virginie GUIGO



Certifié conforme